tenue par Monsieur ZUPAN, Président(e) du Tribunal

En présence de Madame LELONG, Greffière

09 heures 30

01) **DOSSIER N° 2403868** **RAPPORTEUR:** **Monsieur David ZUPAN**

Titre de l'affaire REFERE SUSPENSION - DROITS DES PERSONNES - Décisions implicites des 3 et 5/11 par lesquelles le maire de la commune de Livry (58) a rejeté une demande de communication d'une attestation établissant l'existence d'une carrière répondant aux exigences de l'article 2.6 du cahier des charges de la CRE

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	PARC SOLAIRE LE POIRIER JAUNE	JEANCLOS JOSÉPHINE (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LIVRY	

Arrêté le 18/11/2024

Le président du tribunal